



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

aide sociale

Question écrite n° 79745

Texte de la question

M. Marc Le Fur attire l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le fonctionnement des commissions qui statuent sur l'attribution d'aides sociales. Ces attributions, notamment pour les personnes âgées, se font sur présentation de l'état des revenus et du patrimoine des membres de la famille pouvant être amenés à verser une pension alimentaire. Ces états sont communiqués aux membres des commissions. Il souhaite savoir à quel degré de confidentialité sont tenus les membres des commissions et les sanctions qu'ils encourent si cette confidentialité des informations patrimoniales n'est pas respectée.

Données clés

Auteur : [M. Marc Le Fur](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 79745

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 décembre 2005, page 11216